

La FFAC poursuit son action grâce à la générosité du public, chaque année ce sont plus de 220 chiens guides qui sont remis gratuitement aux personnes déficientes visuelles, contribuant ainsi à une meilleure inclusion sociale et citoyenne.



Parmi les déficiences sensorielles, près de **2 millions* de personnes déclarent une déficience visuelle**. 61 000* d'entre elles souffrent d'une cécité complète et 146 000 sont atteintes de malvoyance profonde. Aujourd'hui en France seule une infime minorité de personnes déficientes visuelles (1%) bénéficie d'un chien guide.

LE CHIEN GUIDE EST REMIS GRATUITEMENT

La FFAC poursuit depuis près de 50 ans son action et compte aujourd'hui **1 500 équipes actives sur le terrain.** En 2021, ce sont **214 chiens guides** qui ont été remis par nos associations fédérées. **Aujourd'hui, un chien guide coûte 25 000 €**. Le coût de l'élevage, de la formation et de la remise du chien guide est financé grâce à la générosité du public.

Chiffres clés du mouvement chien guide [1]

LE 6000e CHIEN GUIDE A ÉTÉ REMIS EN 2021.

Fondée en 1972, la Fédération Française des Associations Chiens guides d'aveugles est une association de loi 1901 reconnue d'utilité publique en 1981

La FFAC regroupe:



- 10 associations régionales
- 16 centres d'éducation
- 2 associations nationales
- 1 réseau d'élevages de chiots



Toutes ces entités ont choisi de se regrouper au sein d’une Fédération afin d'harmoniser et de coordonner au niveau national :

- la **promotion du Chien Guide** auprès des utilisateurs potentiels et du grand public,
- le fonctionnement et le **développement des Écoles** de Chiens Guides, en respectant une déontologie commune [2],
- les procédures garantissant un **haut degré d’exigences qualitatives** dans l’éducation du chien guide,
- la **formation professionnelle des éducateurs** de Chiens Guides (titre homologué de niveau III), et des intervenants,
- la sélection et l'**élevage des chiots**,
- la **reconnaissance de ce moyen de locomotion** autonome par les Pouvoirs Publics.

Le rôle de la fédération



Formation

La FFAC finance les études **[3] des élèves moniteurs et éducateurs** qui reçoivent un diplôme homologué de niveau III inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Soutien

Elle subventionne le **centre d'élevage national** (CESECAH [4]). Cette maternité à la pointe du progrès collabore avec les instances vétérinaires pour la sélection génétique et les protocoles de reproduction assistée, afin de participer à l'amélioration des races et tendre à la création du chien guide avec les meilleures prédispositions possibles.

Accessibilité

La **FFAC** et l'ANM' [5] veillent à la **libre circulation des utilisateurs de chiens guides** dans les lieux publics, les centres commerciaux et les transports en commun via l'OBAC, OBservatoire de l'Accessibilité des Chiens guides d'aveugles.

Représentation

La FFAC gère les rapports avec les **institutions publiques et privées**, harmonise et coordonne les

actions de ses membres.

La gouvernance

La F.F.A.C. est dirigée [6] par un **Conseil d'Administration composé de 22 représentants bénévoles** des Associations fédérées. Son **Président** est Paul Charles.

La Fédération est animée par **une équipe de 10 salariés** chargée, en lien avec les associations fédérées, de mettre en œuvre les orientations votées par les instances et d'animer le réseau.

La FFAC ainsi que ces associations affiliées ne font **aucun démarchage**.



(**Source : Etudes et Résultats N°416 – Juillet 2005 - DRESS*).

URL source:https://preprod.chiensguides.fr/federation/qui-sommes-nous

Liens
[1] https://www.chiensguides.fr/federation/chiffres-cles [2] https://www.chiensguides.fr/associations/charte-deontologique [3] https://preprod.chiensguides.fr/node/415 [4] https://www.cesecah.chiensguides.fr/ [5] https://www.anmcga.fr/ [6] https://preprod.chiensguides.fr/node/648